DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

publié le 29/6./2026 sur le site internet
https://www.stpauletvalmalle.fr

CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MAI 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 27 mai, à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence du Maire, M. Jean-Marie VIAL.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 20/05/2026

Présents : Mme AIMES Lucile, M. BEL Cyril, M. CHATRY Jean-Michel, M. DEDEBAN Jean-Michel, Mme GELLY Evelyne, M. LEGA Arnaud, M. MAVIGNER Jean-François, Mme ODENT-BRUN Stéphanie, Mme ROUQUET Clara, Mme ROUQUETTE Alexandra, Mme VASSEUR Audrey, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. GELY Frédéric, M. REYNAUD Eric ;
M. REYNAUD Eric a donné pouvoir à M. BEL Cyril.

Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, M. le Maire propose de passer au vote des questions inscrites à l'ordre du jour.

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 22 avril 2026 : le Procès-Verbal est adopté, à l'unanimité.

1/ Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le renouvellement des conseils municipaux et communautaires intervenu cette année ;
Vu la délibération du conseil communautaire du 20 avril 2026 visant à créer et composer une Commission Locale d'Evaluation des charges transférées entre la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 28 membres et autant de suppléants ;
Considérant qu'il convient de désigner un membre titulaire et son suppléant pour siéger au sein de cette commission et y représenter la commune ;

Ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE : M. VIAL Jean-Marie en qualité de membre titulaire, et Mme GELLY Evelyne en qualité de membre suppléant, pour représenter la Commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

2/ Autorisation d'inscription en classe de petite section de maternelle de l'enfant Paloma Bruhat Miramond domiciliée sur la commune d'Aumelas.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur l'inscription en classe de petite section de maternelle et pour l'année scolaire 2026/2027, de l'enfant Paloma Bruhat Miramond domiciliée sur la commune d'Aumelas. Il indique que par délibération du 21 avril 2026, la commune d'Aumelas s'engage à participer aux frais de scolarité de cet enfant.

Monsieur le Maire rappelle enfin qu'il revient à la Directrice de l'Ecole Suzanne Saint-Julien de constituer les effectifs des classes dans la mesure des places disponibles, et de procéder à l'admission définitive des nouveaux élèves. Il précise que par courrier en date du 14 avril dernier celle-ci s'est prononcée favorablement à cette demande.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE : que l'enfant Paloma Bruhat Miramond domiciliée sur la commune d'Aumelas, soit inscrite à compter du mois de septembre 2026, en classe de petite section de maternelle à l'école Suzanne Saint-Julien de St Paul et Valmalle.

DIT : que les frais de fonctionnement afférents à cette nouvelle inscription seront pris en charge par la commune d'Aumelas, et feront l'objet d'une nouvelle délibération qui fixera pour l'année scolaire 2026/2027, le montant par enfant et par an de cette participation.

3/ Achat d'un écran interactif pour la salle du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de doter la salle du conseil municipal d'un écran interactif. Il explique que cet outil devient essentiel lors des différentes réunions et serait également utilisé lors de formations ou de rendez-vous en visioconférence. Il présente les différentes offres, et demande à l'Assemblée de se prononcer sur la réalisation de cette acquisition.

Mme VASSEUR, indique que cet achat est coûteux pour la commune. Elle s'interroge sur l'opportunité d'un tel achat alors qu'en parallèle la commune a voté une augmentation de la taxe foncière.

M. VIAL répond que cet achat est prévu au budget, et rappelle par ailleurs que le budget a été voté à l'unanimité. Il ajoute que cet équipement est nécessaire à la Mairie qui ne possède aujourd'hui que des outils qui ne sont plus adaptés (vidéoprojecteur vieillissant, problème de compatibilité informatique…).

M. BEL, ajoute qu'il faut rester vigilant sur les dépenses faites, car tout cumulé cela peut représenter au final un coût important pour la Commune.

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, par :

- 11 voix : POUR
- 3 voix : CONTRE (M. BEL, M. REYNAUD, Mme VASSEUR)

DECIDE : de faire l'acquisition d'un écran interactif dont le coût a été estimé à 5.000,00 € TTC.

DIT : que les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet sont inscrits au Budget Primitif 2026 sur le compte 2183.

DONNE : tous pouvoirs au Maire pour passer commande et signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette acquisition.

4/ Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à St Paul et Valmalle, le 28 mai 2026

La secrétaire de séance
Mme YAHIAOUI Aïcha

Le Maire,
M. VIAL Jean-Marie



POUVOIR

Je soussigné(e), REYNAUD Eric

donne pouvoir à BEL Cyril

de me représenter à la Réunion du Conseil Municipal

convoqué(e) pour le24 Mai 2026.....

de prendre part à toutes délibérations,

émettre tous votes, et signer tous documents.

Le présent pouvoir conservant ses effets pour tout autre jour suivant, auquel cette Réunion serait reportée pour une cause quelconque.

Fait à St Paul Vallon le 22 Mai 2026

Porter à la main "Bon pour Pouvoir" et signer

Bon pour Pouvoir

SEDI 30700 UZES - REF. 22040

DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 20 mai 2026

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MM. les membres du Conseil Municipal sont convoqués, pour la réunion qui aura lieu en MAIRIE, **le MERCREDI 27 MAI 2026 à 18h30.**

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 22/04/2026

1/ Désignation d'un représentant de la Commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

2/ Autorisation d'inscription en classe de petite section de maternelle de l'enfant Paloma Bruhat Miramond domiciliée sur la commune d'Aumelas.

3/ Achat d'un écran interactif pour la salle du conseil municipal.

4/ Questions diverses

A St Paul et Valmalle, le 20 mai 2026
Le Maire,

Jean-Marie VIAL

Place de la Mairie - 34570 SAINT PAUL ET VALMALLE
Téléphone : 04 67 55 19 00 - Télécopie : 04 67 55 41 06 - Courriel : mairie@stpauletvalmalle.fr